

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Décret D / 2017/.....**204**...../PRG /SGG

Portant transfert du sous ordre de l'Education Préscolaire au Ministère de l'Enseignement Pré
Universitaire et de l'Alphabétisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 97/022/AN du 22 juin 1997 portant la loi d'orientation de l'Education Nationale.
- Vu la loi /2001/029/AN portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ...
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu les Décrets D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016 et D/2017/049/PRG/SGG du 27 Février 2017, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu la proposition de la Commission Nationale de Réflexion sur l'Education (CNRE)

DECRETE :

Article 1^{er} : L'Education préscolaire, précédemment division éducation préscolaire de la Direction Nationale de l'Enfance au sein du Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance, est transférer au Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation et élevée au rang de Direction Nationale.

Article 2 : les Ministres de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance, de l'enseignement pré universitaire et de l'alphabétisation, de la fonction publique et du travail, de l'économie et des finances, du budget et du plan et de coopération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application stricte du présent décret.

Article 3 : le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera publié et enregistré au journal officiel de la République.

Conakry, le 16 AOÛT 2017


Pr ALPHA CONDE